



Communiqué 2026 - 15
POUR AFFICHER S.V.P.
Le 14 octobre 2026

Suivi sur le dépôt des palettes et de la « zone tampon »

Bonjour tout le monde,

Dans les prochains jours, l'employeur vous informera d'une approche concernant le déplacement de la zone de transition entre le STT et le SEMB pour les palettes vides, notamment, ou communément, appelée par l'employeur : « zone tampon ».

Après analyse, notre position est claire : nous ne reconnaissons pas l'existence d'une « zone tampon » physique qui pourrait être déplacée ou modifiée.

Dans le cadre du « ballet », ce dont il est question est plutôt une ligne de transfert entre le STT SAQ et le SEMB SAQ. Cette transition se fait lorsque le camionneur remet les poignées du transpalette au salarié du SEMB SAQ. Il s'agit d'une pratique connue et établie entre les parties. Cette ligne de transfert ne représente donc pas un endroit physique précis dans l'arrière-boutique. Elle ne peut pas être transformée en une nouvelle zone de travail qui serait située à l'extérieur du champ d'application de notre unité d'accréditation.

Pour nous, le fait de vouloir identifier ou déplacer une « zone tampon » physique constitue une nouvelle interprétation de l'employeur et contrevient à la convention collective et, par le fait même, de la décision arbitrale.

Nous avons gagné l'arbitrage, l'employeur conteste la sentence. Si, à l'extérieur des heures d'ouverture, un camionneur effectue une autre tâche que le simple dépôt des palettes, comme reprendre les palettes vides, vous devez remonter le cas à votre délégué.e régional.e.

L'annonce de l'employeur d'identifier une nouvelle plage « tampon » n'est pas reconnue par le syndicat et contrevient à la convention collective ainsi qu'à la sentence arbitrale. Dû au cadre des lois au Québec, vous devrez appliquer la directive, mais vous pouvez mentionner votre désaccord.

Solidairement,
L'exécutif du SEMB SAQ (CSN)

Syndicat des employé(e)s de magasins et de bureaux de la SAQ
4200 rue Adam, Montréal (Québec) H1V 1S9
514-849-7754 / 1-800-361-8427 / Courriel : info@semb-saq.com